

Bonjour à tous,

les propositions de la direction rejoignent les nôtres. Nous avons demandé à l'origine 3 ans pour tous et nous obtenons cette durée pour un cercle fermé de personnes ayant à la signature de l'accord 246 jours sur leur CET. De plus la prime de départ en retraite reste abondée pour tous.

Compte tenu de la loi EL KOMRI et de l'impact que pourrait avoir celle-ci sur la pérennité de cet accord, la CFE CGC décide donc de signer l'accord CET proposé par la direction.

Ugo LIPPOLIS

DS CFE CGC AREA